

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 63-399-1930 rappel d'ancienneté

n° 63-399-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 février 1930

Numéro JO
n° 399 du 01/02/1930

Date du numéro
1 février 1930

TEXTE INTÉGRAL

M. Frantz (Georges), garde principal de la garde indigène avant 18 mois, passe automatiquement garde principal après 5 ans, pour compter du 20 août 1929, date de sa titularigation. Il conserve dans cet échelon un rappel d'ancienneté de 11 jours.